

Algérie : LADDH appelle à l'ouverture des enquêtes sur les allégations de torture

La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), appelle les autorités à ouvrir des enquêtes sur les allégations faisant état de torture à l'encontre des activistes du Hirak.

Dans un communiqué rendu public lundi, l'ONG affirme que des témoignages et des révélations des militants du Hirak mettant en accusation les services de sécurités pour actes de torture et de viol lors de la garde à vue ou de la détention.

''Voilà, à quelques semaines passés des révélations lors de son procès, de Walid Nekiche pour torture, qui a défrayée la chronique, choquée l'opinion et fait indigner et réagir le mouvement des droits humains national et international jusqu'au haut commissariat des droits de l'Homme de L'ONU, d'autres révélations sont faites par d'autres activistes du Hirak déclarant qu'ils sont victimes de Torture lors de la garde à vue dans les locaux des services de sécurités'', déplore l'organisation.

Les dernières révélations en date, sont celles de Bousekkine Nabil à Alger qui comparaitra en procès ce 28 avril 2021 d'autres allégations en parlent de Chahtou Ayoub en détention sous mandat de dépôt à El Bayadh, déclarant êtres victimes de violences physiques lors de leurs garde à vue après leurs interpellations à la 110e marche pacifique du Hirak organisée chaque vendredi, ajoute la même source.

La LADDH, rappelle à l'occasion, ses appels pressant à l'ouverture des enquêtes partiales et des informations judiciaires pour faire toutes la lumière sur ces cas, rendre justice et faire-valoir le droit, tout le droit.

La LADDH rappelle le pouvoir à prendre sa pleine responsabilité et à assumer ses obligations de respect de la dignité humaine, de la protection des citoyens et des justiciables.

La LADDH réitère sa demande urgente de faire justice et de donner suite aux plaintes judiciaires et enquêtes déjà enclenchées particulièrement pour actes de Torture, (cas de Walid Nekiche sans suite à ce jour) elle interpelle les autorités judiciaires de se saisir sans délais et systématiquement des qu'il y a révélations ou allégations d'actes de Torture, d'abus et de violence contre les manifestants pacifique.

La LADDH rappelle l'obligation du respect de la loi, la torture est formellement interdite par la Constitution, le code pénal et la convention internationale contre la Torture ratifiée par l'Algérie.